

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Band: 20 (1868)

Rubrik: Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP-D'ŒIL
SUR LES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ JURASSIENNE
D'ÉMULATION

pendant l'année 1868.

(Présenté à cette Société le 6 octobre 1868.)

L'assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation, tenue en octobre 1867, à St-Imier, a décidé que la section qui recevrait la Société lors de la fête annuelle deviendrait section directrice. Secrétaire de la section de St-Imier, j'ai eu par le fait, le privilège et l'honneur de l'être également du comité-directeur de la Société, et c'est en cette qualité que je vous présente aujourd'hui le rapport sur les travaux de l'année 1867 à 1868.

La distinction avec laquelle mon prédécesseur, M. le professeur Favrot, rédigeait ses comptes-rendus, écrits avec tant d'impartialité, de finesse et de précision, m'a rendu la tâche difficile : cependant celle-ci m'a été singulièrement facilitée par le soin avec lequel MM. les secrétaires des différentes sections ont rédigé leurs protocoles. J'ai éprouvé à la lecture de ces procès-verbaux de vérita-

bles jouissances, et je me plais à rendre hommage au talent et au zèle que ces messieurs ont déployés dans l'exercice de leurs fonctions.

Notre Société a éprouvé cette année des pertes cruelles : le départ des uns, la mort des autres, ont fait dans nos rangs des vides sensibles. J'ai déjà parlé de notre ancien secrétaire, M. Favrot, appelé à un poste de professeur à Berne, où il ne peut plus participer directement aux travaux de notre Société ; il en est de même de M. Mauley, qui, parti pour Bâle, a laissé les meilleurs souvenirs dans la section de Saint-Imier, dont il a été le président pendant plusieurs années.

La section de Porrentruy a dû déplorer la mort de M. Cuenin, dont la verve piquante, quelquefois railleuse et mordante, mais vraiment poétique, avait fait un des poètes les plus appréciés du Jura.

La mort si subite et si inattendue de M. Tièche, pasteur à Bévillard, a privé la section de l'Erguel d'un membre qui, par son amour des études libérales, son assiduité, sa largeur de vues et son expérience, avait rendu à cette section de très-honorables services.

A côté de ces vides douloureux nous avons à signaler quelques accroissements qui les ont presque à un certain degré réparés. Notre section directrice y a contribué pour sa modeste part ; et c'est ici, ce me semble, l'occasion pour elle de vous rendre compte de ce qu'elle a fait.

Activité de la section directrice.

La direction de la Société jurassienne d'émulation n'a pas fourni cette année une brillante carrière. Il faut en attribuer la cause au fait que la section de St-Imier a dû, au milieu de l'année, renouveler son bureau ; son précédent comité a d'ailleurs été pendant quelque temps fort occupé par la publication des *Actes* de 1867. Le comité actuel, présidé par M. Heer, assisté de M. Gnos, comme

vice-président, s'est, dès son entrée en fonctions, occupé des objets suivants. Apprenant que des membres d'une ancienne Société d'instruction mutuelle de Sonvillier, seraient disposés à faire partie de la Société d'émulation, il lui a adressé un appel : ces Messieurs ont bien voulu accepter notre invitation et vous seront présentés aujourd'hui. Désirant réunir dans un seul faisceau toutes les forces vives du pays, nous avons également convié les membres de la Société d'utilité publique de Renan à se joindre à nous. Cette Société ne s'est pas encore prononcée.

Le bureau a ensuite proposé à l'étude des diverses sections les sujets suivants : 1^o de la formation d'une Société de patronage pour les détenus libérés ; 2^o de l'alimentation des classes inférieures de la Société ; 3^o des branches d'enseignement qui doivent être rendues obligatoires dans l'instruction publique ; 4^o des moyens de prévenir et de combattre l'abus de l'eau-de-vie.

Ces sujets d'étude n'ont pas rencontré une approbation unanime. La section d'Erguel a purement et simplement refusé d'entrer en matière, alléguant que ces questions sont plutôt du ressort d'une Société d'utilité publique. Les sections de Neuveville et de Bienne, dans une réunion commune tenue à Douanne le 11 juin 1868, ont biffé du programme les sujets nos 1 et 4, par les motifs que le premier avait déjà été traité souvent et que la discussion du dernier appartenait au grand-conseil. Les sections de Porrentruy et de Delémont paraissent ne pas s'être occupées du tout de cet ordre de travaux. La section de St-Imier seule a nommé des rapporteurs pour toutes ces questions ; ces Messieurs sont en ce moment à l'œuvre.

Les accueils si divers qui ont été faits à nos propositions prouvent bien certainement en faveur de l'esprit d'indépendance de nos sections ; nous n'en persistons pas moins à considérer ce résultat comme regrettable. Nous répondrons à la section de l'Erguel que souvent déjà la Société d'émulation a traité des sujets d'utilité publique ; et que

ceux qui lui étaient soumis, touchant à des plaies vives de notre vie nationale ou à des questions d'avenir, méritaient d'attirer l'attention des hommes sérieux qui la composent : d'ailleurs, cette même section avait déjà pris connaissance dans une de ses séances d'un rapport de M. le pasteur Montandon sur des débats soulevés dans la presse par la question de l'eau-de-vie, et il nous semble que l'intérêt donné à ce sujet une année, ne devait pas lui être refusé l'année suivante.

Nous répondrons aux sections de Neuveville et de Bienne que si l'on a déjà discuté l'opportunité de la formation d'une Société jurassienne pour le patronage des détenus libérés, on n'a jamais encore pris de décision à cet égard, et que précisément nous voulons provoquer une décision prompte et définitive. Nous lui dirons à propos de l'eau-de-vie, que ce ne sont pas seulement, ni peut-être principalement, les décisions d'un grand-conseil, d'ailleurs partagé de vues, qui préviendront ou combattront le fléau, puisque celui-ci est passé dans les mœurs, mais que c'est par une action morale, due à l'initiative de tous les hommes intelligents et généreux, que son influence peut être paralysée et détruite.

Nous persévérons à penser que ces questions sont d'une très-grande actualité ; nous les recommandons encore à vos réflexions : nous croyons enfin que votre section directrice a frayé à la Société entière une voie qu'il faut garder, en soumettant à l'étude de toutes les sections des sujets spéciaux de méditations et de recherches.

Abordons à présent le *compte-rendu* des travaux des sections. Nous commençons par l'histoire.

Histoire.

Signalons tout d'abord les travaux extrêmement intéressants de M. le conseiller national Revel. La première étude qu'il a présentée à la section de Neuveville a

trait « à la confrérie de la bande du beau jardin de Neuveville de 1654 à 1719. » Société de bons vivants, dont les armoiries étaient représentées par un vase de fleurs, et qui avait pour but « d'éviter noise, dissensions et maintenir bonne paix, » cette confrérie ne recevait que les « jeunes compagnons à marier. » Elle avait annuellement deux réunions régulières et autant d'extraordinaires que les circonstances le permettaient. Elle profitait de toutes les occasions et principalement des noces pour se faire servir du vin qui se buvait « d'allégresse. » Tout en poursuivant un but louable, la confrérie ne sut pas toujours éviter des excès condamnables : ceux-ci paraissent même avoir été prévus, puisque, détail curieux, elle avait fait établir une civière pour faire reporter à la maison, par deux serviteurs, ceux qui, au sortir d'un joyeux festin, n'y pouvaient retourner seuls. Ce furent ces excès qui la perdirent : le 17 février 1719, le conseil de ville en décida la dissolution.

Après avoir montré dans ce travail les qualités les plus brillantes de l'historien et du coloriste, M. le conseiller national Revel a su intéresser encore une fois ses auditeurs par la lecture d'une étude intitulée : *Quelques glanures dans les archives de la compagnie ou confrérie des cordonniers de Neuveville*. Après avoir fait remonter l'origine de cette confrérie au quatorzième siècle, M. Revel nous la montre s'organisant dans le double but « de tirer en guerre » et « pour la maintenance de ses bons droits, » et prenant part d'abord aux guerres où était engagée Berne, l'alliée de Neuveville ; puis aux guerres de Bourgogne. De ces expéditions, la confrérie retira beaucoup de gloire et... il faut le dire, beaucoup de vin....., c'était en cens de vin qu'elle se faisait payer ses exploits. Soit que ces Messieurs eussent pour ce liquide un penchant naturel, soit que la vie des camps leur en eût donné le goût, toujours est-il que la confrérie dut, au 17^{me} siècle, prendre des mesures contre la vie licencieuse et notamment contre « la goinfrerie » de quelques-uns de ses membres. Elle

faisait d'ailleurs largement la part du feu, puisque la bouteille étalon qui servait à apprécier, dans certains jours de fête sans doute, la capacité de ses membres avait une contenance de 7 pots, et que parmi le mobilier qu'elle possédait, nous remarquons un nombre considérable de coupes et de gobelets. Ajoutons à son honneur qu'un grand esprit de solidarité régnait dans son sein, puisque l'une de ses règles voulait que lorsqu'elle « tirait en guerre, » si un de ses membres ne pouvait parfaire les frais de son entretien, ses confrères lui en fissent l'avance. Après une paisible existence de trois siècles, que n'ont troublée ni les agitations de la révolution, ni la secousse de 1830, la confrérie s'est dissoute en 1867.

M. le pasteur Montandon a présenté à la section d'Er-guel une riche et intéressante monographie intitulée : *Essai historique sur la commune de Tramelan-Dessus*. Après avoir retracé la topographie de ce village dans les temps anciens et dans les temps actuels, l'auteur parle des conditions rigides faites aux propriétés foncières, des dîmes, des corvées et redevances de tous genres dont leurs possesseurs devaient s'acquitter tantôt envers le communal, tantôt envers le pasteur et l'Eglise, tantôt envers le Prince. M. Montandon passe ensuite en revue la liste des familles les plus anciennes de Tramelan ; les détails qu'il donne à leur sujet ont intéressé vivement les auditeurs. Leur intérêt s'accroît encore lorsque l'auteur traite des diverses industries qui ont occupé les habitants de ce village et montre tous les genres de travaux, tissage, bonneterie, taillanderie, fabrication de la dentelle, faire place peu à peu à l'horlogerie ; en 1763, cette dernière industrie ne comptait que quatre ouvriers ; en 1799, il y en avait vingt-trois, en 1812, trente-cinq.

Dans la seconde moitié de son travail, M. Montandon s'occupe de l'administration de la justice, et rappelle cette coutume étrange et primitive en vertu de laquelle, il y a deux siècles, les délits contre la propriété communale

étaient jugés en assemblée générale des communiens : chacun à son tour attestait son innocence par serment jusqu'à ce que le vrai coupable se fût fait connaître. A la tête de l'administration se trouvaient des fonctionnaires appelés *ambourgs*, chargés de faire exécuter les décisions de la commune, de surveiller les travaux publics, accomplis par les bourgeois, d'administrer les fonds de commune et de défendre les droits de la Communauté jusque devant le chatelain. Ces magistrats étaient peu rétribués.

Au temps de la réformation, les autorités supérieures de la ville de Bienne dont l'Erguel relevait jusqu'à un certain degré, nommèrent en 1563, comme premier prédicant Maître Jehan Crevoisier, dernier curé, qui joignait à ses fonctions pastorales celle de notaire impérial, et en cette dernière qualité, signait : *Johannes Calviator*. Dès lors, jusqu'au siècle passé, l'histoire de la commune de Tramelan-Dessus ne présente d'autres faits saillants que des contestations, quelques difficultés intestines, quelques disettes, le tout se traduisant en dettes et en hypothèques. La liberté y faisait cependant de réjouissants progrès, et nombre de terres, grevées encore d'impositions forcées, s'affranchissaient peu à peu.

M. Mandelert a lu à la même section d'Erguel un intéressant extrait des mémoires de M. Frêne, pasteur à Tavannes, dans les dernières années du siècle passé. Cet extrait captiva l'attention des auditeurs parce qu'il fit passer sous leurs yeux une série de noms appartenant aux grandes familles de France, alors dispersées par l'émigration. Le fragment suivant en donnera une idée. « Le 18 mai 1790, on dit à M^{me} la comtesse de Tessé que l'on trouvait encore à Malleray, M^{lle} Babet d'Aubigné, fille de Samuel d'Aubigné, pasteur à Bévillard, lequel était cousin germain de M^{me} de Maintenon. Elle observa que cette demoiselle était encore sa parente et alla lui faire une visite avec M. le vicomte d'Agout et M. Liomih, de Péry. Ils la rencontrèrent à la foire de Chandon, où la comtesse la fit

rhabiller, lui donna de l'argent pour faire quelques emplettes et lui assura une rente annuelle de douze louis. »

M. Morgenthaler a lu à la section de Neuveville un travail solide et bien écrit sur les Celtes. Les Celtes, dont le nom signifie *étrangers* ou habitants des forêts, venus de l'Orient par la mer Caspienne et le Volga, se divisaient en plusieurs branches : Goths, Galates, Gaulois, Welches, Wallons. Après avoir soutenu des luttes gigantesques tantôt contre les Hibères, tantôt contre une nature âpre et sauvage, les Celtes s'établissent dans les contrées occidentales de l'Europe et y demeurent jusqu'à ce que les grandes invasions du moyen âge les refoulent dans les presque îles les plus éloignées de cette partie du monde. Prêtres, guerriers, nobles, plébéiens, esclaves, telles étaient les diverses classes de la société celtique. Professant d'abord une religion, mélange de fétichisme et de mysticisme, les Celtes adoptèrent plus tard les croyances druidiques. Les Druides chefs réels de l'Etat, administrateurs de la justice, les bardes, chantres et orateurs, les sacrificateurs chargés d'immoler les victimes, composaient le sacerdoce de ce culte dont les *menhirs* et les *dolmens* étaient les autels. Les femmes jouaient chez ce peuple un rôle important : quelquefois elles portaient les armes ; d'autrefois, revêtues de fonctions sacerdotales, elles contrebalançaient l'influence des Druides. Le Druidisme qui résista à une persécution de l'empereur Claude, dût céder à l'esprit de vérité et de charité du christianisme.

M. Rodé a présenté un travail très-soigneusement fait sur le *classement méthodique des archives de Neuveville*. Ce travail trop riche en faits et en citations pour pouvoir être analysé sera désormais indispensable à quiconque voudra s'occuper de l'histoire neuvevilloise.

Dans le sein de la section de Porrentruy, M. Bodenheimer a présenté l'analyse de quelques travaux historiques, de la *Revue d'Alsace*. M. Kohler a analysé un travail que M. Quiquerez a adressé à la *Revue moderne*,

de Paris, sur la demande de M. de Kératry. Ce travail est intitulé : *Ancien Evêché de Bâle ; écrits du XV^{me} siècle*. L'auteur donne d'abord un aperçu sur l'ancienne constitution du pays et les phases diverses par lesquelles il a passé jusqu'à sa réunion au canton de Berne. Il s'occupe ensuite d'une famille qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'Evêché au XIV^{me} et au XV^{me} siècle, les Thierstein.

Enregistrons encore un travail de M. Kohler sur la vente des biens nationaux en 1797 et en 1798 dans le département du Mont-Terrible. Ces ventes s'élevèrent à 163 depuis le 9 prairial an v au 9 thermidor an vi. Elles comprennent nombre de propriétés appartenant au prince de Montbéliard, notamment les forges d'Audincourt, adjugées pour 4,203,000 francs à Claude Rocher ; le bâtiment des Halles, la ferme de Belchamp. Quelques-unes eurent lieu à Porrentruy, à Delémont et dans les Franches-Montagnes, mais le plus grand nombre regarde Bienne, Neuveville, l'Erguel et la Prévôté, ou les biens du prince. Les possessions du prince, les possessions du chapitre de Moutier-Grandval et la propriété considérable de Bellelay offraient une riche matière à la spéculation privée. Nous nous bornerons à citer parmi les ventes celle du couvent de Bellelay pour 4,050,000 fr., du prieuré de Grandcourt pour 1,530,000 fr., de l'ancienne église de Moutier pour 30,500 francs, du château de Schlossberg pour 20,100 fr.

M. Kohler a encore soumis à la Société *la relation des événements qui se sont succédé depuis le départ du prince de Porrentruy, le 27 avril, jusqu'au 1^{er} juin 1792*. Ce mémoire très-étendu, adressé à l'évêque de Bâle par l'avocat Scheppelin, donne des détails d'un haut intérêt, et la plupart inédits, sur les actes du conseil de régence à cette époque. L'attaque du château le jour de l'Ascension est surtout narrée tout au long.

M. Kohler a enfin présenté de nouveaux fragments de *la correspondance du prince de Blarer avec le souverain Pon-*

tife et les cardinaux, évêques et religieux de son temps. Cette nouvelle série s'étend de 1588 à 1594 ; elle renferme 135 lettres adressées à 36 personnes différentes, et éclaire bien des faits d'histoire religieuse et politique à cette date. Ces lettres sont souvent des rapports étendus ; le plus curieux est sans contredit celui que l'évêque de Bâle adressait au nonce apostolique à Lucerne le 28 octobre 1589, pour lui annoncer le retour de tous les habitants de Laufon au catholicisme le 18 du même mois, et les moyens employés par lui pour atteindre ce but. M. Kohler continue activement de recueillir les éléments de cette correspondance dans les archives de l'Evêché et compte nous présenter sous peu la première partie au complet.

La section de Neuveville a examiné diverses antiquités mises à sa disposition par M. Hirlet. Ces objets sont : des vases, des couvercles ornés de bas reliefs, une grande plaque vernie en vert sur laquelle se trouve un lion dont la queue se termine en fleur, deux silex, un écusson en bois durci datant du moyen âge. La même section a longuement étudié une plaque trouvée à Bretiége et sur laquelle se trouve une inscription mystérieuse dont le sens approximatif semble faire de cette pièce une amulette destinée à préserver les champs de la peste des vers blancs.

Pédagogie.

De l'histoire à la manière de l'étudier et de l'enseigner, il n'y a qu'un pas. Aussi j'ouvre une nouvelle section de ce rapport, celle de la pédagogie, en signalant le travail critique de M. le pasteur Rével sur *la manière dont on doit enseigner l'histoire et la géographie au progymnase d'après le programme de Porrentruy* (1). M. Rével trouve

(1) Un travail expliquant le programme des études historiques à l'Ecole cantonale française, et réfutant quelques-unes des objections de la section de Neuveville, a été présenté à la section de Porrentruy, puis communiqué à celle de Neuveville, par M. le professeur Bodenheimer, pendant l'impression de ce volume.

à ce programme le grave inconvénient de supposer chez les élèves plus de capacités, de mémoire et de connaissances qu'ils n'en peuvent avoir. Ainsi, l'enfant qui, dans la classe élémentaire, apprend l'histoire ancienne, ne s'en occupe plus jamais après, et à 17 ou 18 ans, risque de n'en plus savoir un mot. M. Rével signale avec beaucoup de justesse l'absence de toute revue succincte, dans les classes supérieures, des matières historiques étudiées précédemment : puis, ajoute-t-il, il est impossible d'enseigner l'histoire de la même manière à des élèves de tout âge ; enfin lorsque ceux-ci abandonnent les études après la quatrième classe, ils ne connaissent l'histoire que jusqu'en 1648. M. Rével voudrait que l'enseignement historique fût divisé en deux cours, chacun d'une durée de trois ans. Dans la première moitié du premier cours, l'élève apprendrait par cœur un manuel contenant peu de faits, mais des faits bien choisis ; dans la seconde moitié il étudierait l'histoire suisse. Dans le second cours, le maître, reprenant l'histoire à ses origines, donnerait des développements que l'élève transformerait en rédactions. Pour la géographie, M. Rével voudrait que l'on commençât par l'Europe et non par l'Asie, et que l'on allât de ce qui est déjà plus ou moins connu à ce qui ne l'est pas ; puis, que les manuels donnassent toujours les noms francisés.

MM. Imer, proviseur au gymnase, et Rodé, instituteur, appuient les conclusions de M. Rével, le dernier avec cet amendement que l'histoire serait peut-être plus facile à enseigner aux commençants par le moyen de biographies bien choisies. La section décide de nantir de cette question la conférence des instituteurs.

Dans la section de pédagogie je crois pouvoir ranger encore le travail de M. le professeur Bodenheimer, de Porrentruy, sur la question, posée par le synode cantonal, *de savoir si les instituteurs doivent être soumis au service militaire.*

Voici les conclusions principales de ce rapport dont

l'adoption avait été votée à l'unanimité par le synode du cercle de Porrentruy :

« L'instituteur doit être soumis au service militaire, à condition que l'on restreigne ses fonctions militaires à la tâche qui ressort de son caractère spécial d'instituteur de la jeunesse.

» Il donnera aux élèves de l'Ecole primaire les premiers éléments de l'instruction que doivent avoir les miliciens :

» a) Par un enseignement pratique, celui de la gymnastique et spécialement par des exercices d'ordre qui permettent d'exécuter quelques évolutions et donnent l'habitude de comprendre le commandement militaire.

» b) Par un enseignement théorique qui fera connaître les institutions fédérales et cantonales, l'organisation des milices suisses, l'histoire de cette organisation. L'enseignement théorique ne sera donné que dans le degré supérieur de l'Ecole.

» L'instituteur continuera cet enseignement avec les jeunes gens de 17 ou 18 ans, jusqu'au moment où ils commencent le service militaire, à raison de 60 heures par an, consacrées moitié à l'enseignement théorique, moitié à l'enseignement pratique. »

Littérature. Philologie.

Les travaux purement littéraires n'ont pas été nombreux. Nous le constatons avec regret, car quoi de plus propre à éclairer l'esprit, à ennoblir le sentiment, que l'étude de ceux que l'on a si justement appelés les maîtres de la pensée? Poètes, philosophes, critiques, tous ont quelque chose à nous apprendre, tous méritent d'attirer notre attention. Ces études seraient d'autant plus importantes qu'actuellement la saine littérature est pauvre, que le goût et le sentiment publics sont faussés ou corrompus par une série de publications qui, des salons à la cabane du pauvre, répandent plus d'un funeste principe.....

Signalons parmi les études littéraires une comédie en deux actes de M. le professeur Guérig, intitulée : *Le revers de la fortune*, destinée aux théâtres de la jeunesse ; cette pièce a été jouée avec succès à Fribourg, par de jeunes personnes en 1865. La critique en a été faite par M. X. Kohler ; la pièce, essentiellement morale, est semée de scènes touchantes ; quelques observations peuvent être faites sur la situation, le nœud et le style.

M. le Dr Thiessing a rendu compte d'un ouvrage parvenu à la Société et intitulé : *Paggio sur segni, del Dott. C. Paolo Marzolo professore di lingue et litterature comparate nell' R. Università di Pisa*. Cet opuscule n'est qu'une introduction à un ouvrage philologique et philosophique plus important, de sorte que les conclusions n'en sont pas encore présentées.

M. Vernier a lu quelques nouvelles pensées inédites sous ce titre : *Par Monts et par vaux*. Elles se distinguent par l'originalité et la concision. Ainsi : « L'étourdi fait feu qui brûle, l'homme sensé fait feu qui dure. » « Il n'y a que l'amour pour se faire pardonner ses larcins par la récidive. » Le même sociétaire a rendu compte de l'intéressant ouvrage de M. Welter, de Boudry, intitulé : *Essai sur l'histoire du café, Paris 1867*, et en a lu un chapitre traitant de la stimulation du système nerveux.

M. X. Kohler fait encore vibrer de temps à autre les accords de sa lyre. Cette année nous avons de lui deux pièces jurassiennes : *Neuveville*, tableau en strophes de la riche nature de ces contrées et des souvenirs qui s'y rattachent ; *Sogren et Vorbourg*, double ballade offrant le contraste de l'antique manoir féodal et de l'humble chapelle encore debout. — M. Vernier, précité, l'auteur d'un charmant volume de *Fables, pensées et poésies*, a lu à différentes reprises de nouvelles fables, comme les précédentes, d'une versification heureuse, avec un tour de pensée original, et s'efforçant de rendre une pensée morale en peu de vers. — M. Fayot a présenté à la section de St-Imier une poésie intitulée : *La Croix blanche*.

Intérêt public.

C'est sur les questions relatives à l'utilité publique que l'attention de la Société s'est principalement dirigée.

Ainsi, la section de Porrentruy s'est occupée de l'assistance publique et a reçu sur cette question un intéressant travail de M. le professeur Bodenheimer. C'est un rapport *sur l'assistance des pauvres, la suppression de la mendicité et la cherté des vivres à Porrentruy*. Ce rapport, répandu dans le public, a provoqué la création d'une cuisine économique et la distribution ainsi que la vente, à prix réduits, de soupes qui ont aidé à la classe indigente de Porrentruy à passer l'hiver de 1868, long et pénible à cause de la cherté des vivres et de l'état de souffrance dans lequel se trouvait alors l'industrie.

La section de Neuveville a longuement étudié les voies et moyens convenables à la création d'un établissement de bains, et après de consciencieuses études, elle a pu parvenir à réaliser son projet.

Sur l'initiative prise par la section de Bienne, maints groupes de bâtiments pour ouvriers, composés de 14 maisons, ont été élevés. Cette même section a lancé dans le public l'idée de l'établissement de conseils de prud'hommes, et cette idée a fait son chemin. Cette Société a également discuté et reconnu l'utilité de caisses de retraite pour les employés.

Les deux sections de Neuveville et de Bienne, réunies à Douanne ont, dans une séance très-animée et très-riche, traité de *l'alimentation des classes inférieures de la société*. Dans un mémoire extrêmement nourri d'idées, M. Saintes attaque successivement les falsifications, la viande de porc, le prix du sel, les cabarets ; il voudrait la viande de bœuf au lieu du porc, le sel à 2 centimes la livre, de l'eau jusqu'au grenier, un jardin pour chaque famille d'ouvriers, la restriction du nombre des cabarets ; surtout il patronne les Sociétés coopératives. Dans la discussion qui suivit la

lecture de ce travail, M. Bloesch réclame pour l'ouvrier une complète liberté d'action qui trouvera son contre-poids naturel dans la vie de famille et dans l'influence exercée par une femme sage et économe. Il s'élève contre l'usage des crédits, et tout en reconnaissant que les goûts de l'ouvrier sont trop variés et trop variables pour que l'on puisse, quoi qu'on fasse, le satisfaire entièrement, il le défend contre certains reproches qu'on aime à lui adresser, celui d'être ivrogne, par exemple : il reconnaît chez lui des dispositions qui, bien dirigées, peuvent faire de lui un membre utile de la société ; puis il donne quelques détails sur les maisons d'ouvriers.

Les Sociétés coopératives sont tour à tour attaquées et défendues par divers orateurs : des opinions diverses se font jour sur l'influence des classes supérieures et sur celle des bourgeoisies, sur la difficulté de donner à tous de l'ouvrage, sur les moyens d'augmenter la production et les branches d'industrie. Mais tous sont d'accord pour reconnaître qu'ici comme ailleurs la question morale prime toutes les autres.

La section de St-Imier a entendu un intéressant travail de M. Heer sur les cafés et établissements publics. La même section a traité de l'établissement dans le Jura d'une Société de patronage pour les détenus libérés. Le rapporteur, M. Fayot, examine successivement l'œuvre à faire, son utilité et les moyens les plus propres à l'accomplir. Après avoir retracé l'histoire du criminel que la loi a puni, la vie qu'il mène dans la prison, l'auteur signale les dangers que cet individu court à sa rentrée dans la Société, la méfiance qui l'y accueille, l'isolement qui se fait autour de lui, l'habitude du mal entretenue par sa vie de captif, sont autant de causes qui peuvent le ramener au vice. La Société tout entière est engagée à veiller sur ces hommes ; car, réintégrés dans ses rangs, s'ils ne se sont pas amendés, ils peuvent par leur nombre et par leur

esprit exercer sur leur famille et sur leurs alentours une déplorable influence.

Que faire donc ? — Créer dans chaque localité où se trouvent des détenus un comité chargé de les visiter dans leur prison, de prendre des notes sur leur travail et leur conduite et de s'entendre à leur sujet avec des comités placés dans les villes ou villages où les détenus libérés séjournent. L'auteur serait d'avis que ceux-ci fussent plutôt ramenés dans le lieu ou le pays qu'ils habitaient avant leur condamnation. Là, chacun d'eux aurait pour patrons des personnes charitables qui l'aideraient de leurs conseils, deviendraient ses confidents et l'introduiraient dans une voie nouvelle. La section de St-Imier a été unanime pour adopter les conclusions de ce rapport ; elle a chargé ses délégués de vous recommander tout spécialement cette étude et de provoquer la création la plus prompte d'une société de patronage.

M. le professeur Bodenheimer a fait don de l'*Annuaire du Jura bernois* pour 1868. Ce volume renferme d'abord sous forme de dictionnaire la liste complète de toutes les localités du Jura, avec de courtes notices historiques, s'il y a lieu, leur population d'après le recensement de 1860, la statistique du bétail d'après celui de 1866, la contenance du territoire de chacune des communes ; — des extraits relatifs à l'histoire du Jura à diverses époques, puisés dans les ouvrages de MM. Quiquerez et Vautrey ; — l'acte de réunion et la constitution de 1846 ; — la statistique du Jura : 1^o richesse immobilière ; 2^o les forêts ; 3^o les mines ; 4^o le produit de l'impôt du revenu dans le Jura en 1866 ; la table de réduction des mesures de superficie anciennes d'après les derniers travaux faits au cadastre ; — un résumé des principaux événements à l'étranger, en Suisse et dans le Jura, de novembre 1866 à novembre 1867 ; — l'annuaire jurassien ou liste complète des autorités, fonctionnaires, etc. Une poésie, *la Bienvenue*, de

notre collègue, M. Vernier, termine ce volume d'une utilité incontestable.

Histoire naturelle.

M. le Dr Thiessing, professeur, a communiqué et accompagné de ses explications un travail sur la grotte des Cévennes, qu'il a publié dans les *Mittheilungen der Berner Naturforschenden Gesellschaft*; ce sociétaire a soumis à la section plusieurs débris d'*animaux* contemporains du premier homme, notamment des dents d'ours des cavernes qu'il a recueillies lui-même dans les grottes qui font l'objet de ce travail. A ce sujet M. Ducret, professeur, a donné quelques éclaircissements intéressants sur l'anatomie de l'ours des cavernes et sur la contemporanéité de cet animal avec l'homme. — M. Ducret, dans un rapport oral, a fait valoir l'utilité qu'aurait une statistique des espèces animales vivant dans le pays. Cette statistique se ferait facilement si l'on divisait le travail. M. Ducret s'est déjà occupé avec M. Thiessing d'un plan de statistique des mollusques. — M. le professeur Ducret, qui connaît la géologie de nos contrées dans ses plus petits détails, a également présenté une communication sur les vertébrés fossiles du terrain jurassique supérieur des environs de Porrentruy. — Plusieurs sociétaires, MM. Ducret, Thiessing, Billieux, accompagnés de M. Paul Choffat, qui cultive avec succès la géologie, et des ingénieurs du chemin de fer de Porrentruy à Delle, ont fait l'exploration des grottes supérieures de Milandre. Ils feront de cette exploration qui offre un grand intérêt, mais qui ne se fait pas sans danger, l'objet d'un travail.

Beaux-Arts.

M. Kohler a présenté à la Société un ouvrage artistique, *le livre d'Heures avec un choix d'autres pièces,*

volume in-8° publié à Vienne en 1868 par notre collègue et compatriote M^{sr} Mislin. Cet ouvrage est orné de 24 miniatures des 14^{me} et 15^{me} siècles, du plus beau travail, et de riches encadrements de la même époque, variant à chaque page. Ce livre, au point de vue de l'art, est très-remarquable. Il est à regretter que le papier ne soit pas plus beau et que les marges ne soient pas plus larges ; la typographie de même n'est pas irréprochable.

Plusieurs sociétaires ont parcouru avec grand intérêt le charmant album autographié de M. Bachelin, de Marin, *Courses scolaires à travers le Jura*. Ce volume, qui fait suite à deux précédents, a pour nous un intérêt particulier à cause du voyage des jeunes gens des écoles neuchâteloises à Porrentruy et à Delémont. Les dessins relatifs à Porrentruy sont dus au crayon de M. le professeur Gandon.

Cours publics.

Des cours publics ont été donnés à Neuveville et à St-Imier pendant l'hiver de 1867 à 1868.

Voici les différents sujets qui y ont été traités avec les noms des orateurs :

A Neuveville,

1. *L'œuf*, sa nature, l'œuf considéré comme symbole. — M. Martin, diacre.
2. *La doctrine de Bouddha*, — par le même.
3. *Les vents et le son*, — par M. Hiseli.
4. *Les pierres précieuses*, — par M. Vulliet.
5. *Les vers à soie*, — par M. Wysard.
6. *Les plus anciennes traces de l'homme sur la terre*, — par M. Cyprien Rével.
7. *Aperçu sur l'histoire de la musique*, — par M. Morgenthaler.
8. *Victor Hugo et ses œuvres*, — par M. Buisson, prof. à Neuchâtel.

9. *Le socialisme, ses dangers et ses remèdes*, — par M. Jules Sandoz de Neuchâtel.
10. *Alfred de Musset*, — par M. Arthur Imer.

A St-Imier :

1. *De la pluie et du beau temps*, — par M. Déglon.
2. *Mahomet et le Coran*, — par M. Fayot.
3. *Etude comparée de diverses grammaires*, — par M. Dubois.
4. *De quelques petites industries des grandes villes*, — par M. Heer.
5. *Des solanées*, — par M. Simmen.
6. *Biographie du général La Harpe*, — par M. Besançon.
7. *Des remèdes secrets*, — par M. le Dr Schwab.
8. *Des armes à feu*, — par M. Stebler, de la Chaux-de-Fonds.
9. *De l'extension des droits du peuple*, — par M. Kæsermann.
10. *De l'exposition universelle*, — par M. Mauley.

Affaires de la Société.

Sur la proposition de M. Kohler, la section de Porrentruy a décidé de faire une démarche auprès des imprimeurs du Jura pour qu'ils donnent aux *Bibliothèques* du pays (Porrentruy, Delémont, St-Imier, Neuveville et Bienne) les journaux sortis de leurs presses ; ce don aurait peu de valeur pour eux et aurait néanmoins pour conséquence de combler une lacune qui existe dans la plupart de nos bibliothèques. On exprimerait en même temps le désir que les imprimeurs offrissent aussi les ouvrages qu'ils publient.

Les relations continuent avec les Sociétés étrangères, entre autres avec la Société d'émulation de Montbéliard. A la réunion générale de cette dernière, en 1868, assistaient, comme toutes les autres années, des sociétaires de Porrentruy qui ont communiqué quelques travaux.

La Société genevoise d'utilité publique a transmis le programme des concours ouverts par cette Société sur l'observation du repos hebdomadaire.

La Société d'agriculture de la Suisse romande a envoyé un fort paquet contenant un certain nombre de graines étrangères qu'elle a été chargée par le Conseil fédéral de répartir entre les sociétés de la Suisse romande. Le paquet a été remis à M. le préfet de Porrentruy, président de la Société d'agriculture d'Ajoie et de l'administration de l'hospice des vieillards et des orphelins du district de Porrentruy, dont la ferme-modèle continue à rendre les meilleurs services.

Tel est, Messieurs, le résumé aussi fidèle que possible de vos travaux. Puisse la lecture de ce rapport avoir fait naître en vous le désir de les continuer avec énergie et avec persévérance, persuadés que votre œuvre entretient dans nos contrées l'amour de ce qui est grand, noble et généreux ! Que ceux qui travaillent, explorent des champs d'études où ils ne sont pas encore entrés ! Que ceux qui semblent dormir s'éveillent à cette activité de l'esprit qui est un des plus purs flambeaux de la vie !

GEORGES FAYOT, *pasteur*.



Catalogue des principales publications

DE M. A QUIQUEREZ, EN 1867 & 1868.

Dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* :

1. Notice sur les habitations des temps antéhistoriques au Vorbourg, avec planches.
2. Notice sur la pierre de scandale de Delémont, en 1356, avec planches.
3. Sur un tronçon de route gauloise, à Pierre-Pertuis.
4. Sur une pierre levée, ou meulier, dans la chapelle de saint Humbert à Bassecourt et près de la vieille église de Courrendlin.

Dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* :

5. Mémoire sur des objets d'antiquité de l'abbaye de Grandval, au VII^e siècle, conservés à Delémont, avec planches.
6. Histoire du château de la Bourg, avec plan.
7. Description du château de Morimont, avec plan.
8. Notice sur des chapiteaux historiés à l'église de St-Ursanne, avec planches.

Dans la *Revue d'Alsace* :

9. Histoire du château de Landskron.
10. Sur les relations de Porrentruy avec l'Alsace, aux XV^e et XVI^e siècles.
11. Sur la chute et la décadence de la noblesse dans le Jura.
12. Notice sur les coutumes de table, l'ameublement des châteaux et villes, aux XV^e et XVI^e siècles.

Dans les *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs* :

13. Mémoire sur le mode de ferrage des chevaux dans l'antiquité, avec planches.

14. Sur un meulier découvert dans la montagne de Courroux.

15. Sur l'ameublement des châteaux aux XV^e et XVI^e siècles.

16. Notice sur Asuel.

17. La voie celtique de Pierre-Pertuis.

Dans le *Musée neuchâtelois* :

18. Les sorcières du Val-de-Ruz.

19. Notice sur le château d'Asuel.

Dans la *Société d'histoire de Berne* :

20. Sur la participation de Porrentruy à la guerre de Bourgogne, au XV^e siècle.

Dans le *Rameau de sapin*, organe du club jurassien :

21. Notice sur la pêche.

Dans le *Dictionnaire archéologique des Gaules*, qui se publie par une commission spéciale instituée par l'empereur :

22. Plusieurs articles concernant le Jura.

Le ministre de l'instruction publique en France a envoyé à M. Quiquerez tout ce qui a déjà été publié de ce grand ouvrage, y compris les planches.

D'autres notices moins importantes ont encore été insérées dans les ouvrages précédents et dans d'autres encore, tels que les *Mémoires de l'Institut national genevois*.

Le même auteur a adressé en 1868, à M. Kohler, son introduction à l'*Histoire des châteaux de l'ancien Evêché de Bâle*, un volume manuscrit de 140 pages in-folio, avec tableaux synoptiques et chronologiques de ces monuments, pour le communiquer à la Société d'émulation.
